



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-QUE-007

Déposé le : 20.03.18

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Aldi, un exemple pour les EMS ?

Texte déposé

Nous avons ouï dire, qu'il y avait du personnel en EMS qui avait un salaire inférieur à Fr.4000-brut par mois, pour un temps plein.

Bien que chacun aye des bonnes raisons de trouver son travail pénible là où il l'exerce, celui en EMS l'est physiquement et psychologiquement, évidemment.

Simple question

Si l'assertion d'un salaire inférieur à Fr.4000-brut ? est confirmée, l'Etat peut-il et veut-il intervenir comme partenaire payeur et partie prenante à la CCT pour que désormais le salaire minimum en EMS soit fixé à Fr.4000- brut ?

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Vuillemin Philippe, député

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch